

Séance du 21 septembre 2018

Tarifs et subventions

**Le Conseil d'administration**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu les documents adressés au Conseil d'administration ;
- Vu les propositions présentées en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Subventions**

Les subventions sollicitées par l'Institut d'Administration des Entreprises, par l'Institut des Risques Industriels, Assurantiels et Financiers et par l'IUT de Poitiers-Châtelleraut-Niort sont accordées, conformément à la pièce-jointe.

**Article 2 : Aides pécuniaires**

Les enveloppes budgétaires demandées par l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées, par l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers et par la Direction des Relations Internationales sont accordées, conformément aux pièces-jointes.

**Article 3 : Prix**

Les demandes d'attribution de prix sollicitées par l'Institut d'Administration des Entreprises et par l'UFR Médecine-Pharmacie sont accordées, conformément aux pièces-jointes.

**Article 4 : Dons**

Les dons octroyés à l'UFR Sciences économiques, à l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées et à l'UFR Médecine-Pharmacie sont acceptés, conformément aux pièces-jointes.

Le don fait par l'Institut des Risques Industriels, Assurantiels et Financiers est accordé, conformément à la pièce-jointe.

**Article 5 : Autres : Redistribution excédent budgétaire colloque**

La demande de redistribution de l'excédent budgétaire du colloque M2E 2018 formée par l'IUT de Poitiers-Châtelleraut-Niort est acceptée, conformément à la pièce-jointe.

**Article 6 : Tarifs dérogation hébergement colloque et/ou formation**

Les demandes de dérogation aux tarifs d'hébergement à l'occasion de colloques organisés par l'UFR Droit et Sciences sociales et par l'UFR Lettres et Langues sont acceptées, conformément aux pièces-jointes.

**Article 7 : Tarifs**

Les tarifs présentés par l'Institut de Préparation à l'Administration Générale, par l'UFR Sciences Humaines et Arts, par l'UFR Médecine-Pharmacie et par la Direction de la Communication sont approuvés, conformément à la pièce-jointe.

**Article 8 : Décompte des voix**

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 21 septembre 2018  
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

**UNIVERSITE DE POITIERS**

**12. OCT. 2018**

**Direction des affaires juridiques**

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

## Conseil d'Administration du 21 septembre 2018

### ➤ Subventions

- U07 : IAE
- U11 : IRIAF
- U20 : IUT de Poitiers

### ➤ Aides pécuniaires

- U04 : UFR SFA
- U10 : ENSIP
- U68 : Relations Internationales

### ➤ Prix

- U07 : IAE
- U30 : UFR Médecine – Pharmacie

### ➤ Dons

- U02 : UFR Sciences Economiques
- U04 : UFR SFA
- U11 : IRIAF
- U30 : UFR Médecine – Pharmacie

### ➤ Autres : Redistribution excédent budgétaire colloque

- U20 : IUT de Poitiers

### ➤ Tarifs dérogation hébergement colloques et/ou formation

- U01 : UFR Droit
- U05 : UFR Lettres et Langues

### ➤ Tarifs

- U03 : IPAG
- U06 : UFR SHA
- U30 : UFR Médecine – Pharmacie
- U65 : Service Communication

**Conseil d'Administration  
du 21 septembre 2018**

**Subventions**

- U07 : IAE
  
- U11 : IRIAF
  
- U20 : IUT de Poitiers

Composante	Désignation et activité principale de l'organisme demandeur	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel de l'opération	Subventions obtenues les années précédentes			Montant sollicité par l'association	Montant validé par la composante ou le service	Commission d'étude	Vote du CA
				2015	2016	2017				
U07 - IAE	Association Les enfants du marketing	Organiser la semaine du design - édition 2019	9 500,00 €	1 000,00	1 000,00	1 200,00	1 000,00 €	1 000,00 €	Avis favorable	
U11 - IRIAF/PUN	Association des Etudiants Niortais	Aide au financement de la location et installation de la scène pour l'évènement Color Pun	11 250,00 €				350,00 €	350,00 €	favorable	
U20 - IUT86	A.D.E.I.C. (Assoc des Etudiants de l'IUT de Châtelleraut)	Financer les journées d'intégration et la maintenance des outils du foyer	6 468,00 €	1 000,00	500,00	500,00	1 000,00 €	500,00 €	favorable	
						<b>TOTAL</b>	<b>2 350,00 €</b>	<b>1 850,00 €</b>		

**Conseil d'Administration  
du 21 septembre 2018**

**Aides pécuniaires**

- U04 : UFR SFA
- U10 : ENSIP
- U68 : Relations Internationales



**Stages à l'étranger - Bourses de mobilité**  
**L'ENSIP demande aux membres du conseil d'administration leur accord pour attribuer**  
**des bourses de mobilité concernant des stages à l'étranger à la liste ci-dessous**

Nom	Prénom	Boursier	DESTINATION	NBRES SEMAINES	BOURSE ENSIP	BOURSE ERASMUS	BOURSE STAGE PROFESSIONNEL DECOUVERTE	coef	nbre semaines chargees	montant alloué	paiement ENSI Poitiers
CATALDI	TEO	NON	SUEDE	12	OUI	OUI	NON	2	24	336,00 €	336,00 €
CORNIL	JESSY	OUI	NOUVELLE ZELANDE	12	OUI	NON	OUI	2,5	30	420,00 €	420,00 €
ROMERO	NICOLAS	OUI	JAPON	12	OUI	NON	OUI	2,5	30	420,00 €	420,00 €
BOUSTRAND	THOMAS	NON	NOUVELLE ZELANDE	12	OUI	NON	OUI	2,5	30	420,00 €	420,00 €
LOUAFI	ISMAEL	OUI	JAPON	12	OUI	NON	OUI	2,5	30	420,00 €	420,00 €
LOUBOUTIN	GWELTAZ	OUI	JAPON	12	OUI	NON	OUI	2,5	30	420,00 €	420,00 €
IMALNOE	FLORIAN	NON	Allemagne	25	OUI	NON	NON	2	50	700,00 €	700,00 €
RATHOA	PRAMOD	NON	Allemagne	23	OUI	OUI	NON	2	46	644,00 €	644,00 €
WOURI	ALEX	OUI	NOUVELLE ZELANDE	13	OUI	NON	OUI	2,5	32,5	455,00 €	455,00 €
COUET	MARIE	OUI	AUSTRALIE	16	OUI	NON	OUI	2,5	40	560,00 €	560,00 €
GUYOMARCH	LEA	OUI	VIETNAM	12	OUI	NON	OUI	1,5	18	252,00 €	252,00 €
L'HARIDON	CECILE	NON	CANADA	13	OUI	NON	OUI	2,5	32,5	455,00 €	455,00 €
M'CHICHI	KENZA	NON	JAPON	15	OUI	NON	OUI	2,5	37,5	525,00 €	525,00 €
VITRY	HELENE	OUI	AUSTRALIE	16	OUI	NON	OUI	2,5	40	560,00 €	560,00 €
FADIGA	ABDOULAYE	NON	GUINEE	25	OUI	NON	OUI	1,5	37,5	525,00 €	525,00 €
											<b>7 112,00 €</b>

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 SEPTEMBRE 2018

REVERSEMENT BOURSE DE MOBILITE

**L'ENSI Poitiers demande aux membres du conseil d'administration leur accord pour reverser une bourse de mobilité attribuée par la CDEFI dans le cadre du programme ARFITEC (Argentine) à Mme Candice MEYER, étudiante à l'ENSIP pour un montant de 1300,00 € concernant la période du 10 août au 21 décembre 2018.**

- ✓ Vu le mail d'accord de la CDEFI en date du 26 juillet 2018,
- ✓ Vu le formulaire aide étudiante

**Sujet :** Fwd: Mobilités 2018 - ARF 17-21  
**De :** Jean Paul Eklinger <jean.paul.eklinger@univ-poitiers.fr>  
**Date :** 28/08/2018 15:14  
**Pour :** Severine Bagot <severine.bagot@univ-poitiers.fr>

----- Message transféré -----

**Sujet :** Mobilités 2018 - ARF 17-21  
**Date :** Thu, 26 Jul 2018 16:28:07 +0200  
**De :** Programmes FITEC <[fitec@cdefi.fr](mailto:fitec@cdefi.fr)>  
**Pour :** [sophie.vigneux@univ-poitiers.fr](mailto:sophie.vigneux@univ-poitiers.fr)  
**Copie à :** 'FITEC' <[fitec@cdefi.fr](mailto:fitec@cdefi.fr)>

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous informer que sur le projet **ARF 17-21**, nous acceptons de prendre en charge en 2018 **1 aide à la mobilité** :

ARF 17-21	ENSIP	MEYER Candice	août - décembre 2018	UNL
-----------	-------	---------------	----------------------	-----

**Merci de me tenir informée en cas d'erreur(s), d'un changement de date ou d'annulation de la mobilité.**

Dès que Candice Meyer sera partie en Argentine, merci de bien vouloir m'envoyer les pièces justificatives permettant le versement de l'aide, à savoir :

- **le formulaire complété (en pièce jointe) ;**
- **une copie du billet d'avion ;**
- **une copie de la carte d'embarquement aller.**

Je vous rappelle que cette aide vous sera versée et qu'il vous appartient de la reverser à l'étudiant.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous souhaitant un bel été,

Bien cordialement,

**cdefi**

Conférence des Directeurs  
des Ecoles Françaises  
d'Ingénieurs

[www.cdefi.fr](http://www.cdefi.fr)

Aurélie NOGUES  
Chargée de mission  
International et développement

44 rue Cambronne 75015 Paris  
+33 (0)1 85 65 25 22

[aurelie.nogues@cdefi.fr](mailto:aurelie.nogues@cdefi.fr)

**PROGRAMME « ARFITEC »**  
**COOPÉRATION FRANCO-ARGENTINE DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION DES INGÉNIEURS**

**FORMULAIRE POUR L'OBTENTION D'UNE AIDE FORFAITAIRE ELEVE-INGENIEUR FRANÇAIS**

Référence n° de projet (à indiquer par l'école) : **PROJET ARF17.21**

Nom de l'élève-ingénieur : MEYER.....  
Prénoms: CANDICE.....  
Date de naissance : 11 juin 1996.....  
Adresse postale: 221 route du Bouleau 69126 BRINDAS  
.....  
Tél. / Fax : 06 77 89 10 93.....  
E-mail :candice.meyer@etu.univ-poitiers.fr.....

Nom et coordonnées de l'établissement français dans lequel est inscrit l'élève-ingénieur :  
UNIVERSITE DE POITIERS – Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers.....  
.....  
Année et spécialité : Diplôme Energie 3eme année.....  
Professeur responsable : Dominique COUTON.....  
Tél. / Fax : 05 49 45 37 43.....  
E-mail :dominique.couton@univ-poitiers.fr.....

Nom et coordonnées de l'établissement argentin dans lequel étudiera l'élève-ingénieur :  
UNIVERSIDAD NACIONAL DEL LITORAL (UNL) - FACULTAD DE INGENIERIA Y CIENCIAS HIDRICAS  
BV Pellegrini 2750 3000 Santa Fe ARGENTINA  
Année et spécialité : INGENIERIA Y CIENCIAS HIDRICAS .....  
Professeur responsable: Pedro Sanchez Izquierdo.....  
Tél. / Fax : 342 4571110.....  
E-mail : sdiei@unl.edu.ar.....

DATES DU SEJOUR EN ARGENTINE : du 10/08/2018 au 21/12/2018 (Joindre une copie du billet d'avion et une copie de la carte d'embarquement)

En acceptant l'aide forfaitaire versée par le Programme ARFITEC (800 € pour le transport ; 500 € pour un semestre entier de séjour d'études en Argentine ou 1 000 € pour deux semestres), j'accepte que les renseignements inscrits sur le présent formulaire soient utilisés pour constituer un annuaire informatisé des élèves-ingénieurs bénéficiaires du programme.

Fait à Poitiers. , le 21/08/2018

Signature : 

**NB : en cas de changement d'adresse ou autre rectification, merci de vous adresser à votre établissement qui transmettra au Comité de pilotage du programme ARFITEC.**

**Conseil d'administration du 16 novembre 2018**

**Rectificatif du document voté au CA du 19/09/2018**  
**(Ajout de l'Italie dans les pays du groupe 2)**

Direction  
des Relations  
Internationales

**Conseil d'administration du 21 septembre 2018**

**1°) Aides pécuniaires**

**SCX- Direction des relations internationales- IEAQ**

Dans le cadre de la **Chaire d'études sur le Canada**, sur proposition du directeur de l'IEAQ (Institut d'Etudes acadiennes et québécoises), directeur scientifique du programme, il est demandé au conseil d'administration d'approuver le versement d'une aide pécuniaire à :

- Mme Kheira Belhadj-Ziane, Professeur à l'université du Québec en Outaouais, pour son séjour à Poitiers du 15 octobre au 16 novembre 2018 : **4000 €**
- M. Herménégilde Chiasson enseignant à l'université de Moncton, pour son séjour à Poitiers du 21 octobre au 17 novembre 2018 : **4000 €**

Sur proposition du directeur de l'IEAQ, il est demandé au conseil d'administration d'approuver le versement par l'IEAQ d'une aide pécuniaire à Mme Ariane Le Moing, Maître de conférences à l'université de Poitiers, pour sa présentation au colloque international « Immigration, dynamiques identitaires et politique de gestion de la diversité » qui a eu lieu à Halifax du 14 au 16 juin 2018 : **300€**

**SCX-Direction des relations internationales**

Dans le cadre du programme « Bourses pour jeunes chercheurs » du Groupe de Coimbra, il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le versement d'une aide pécuniaire aux lauréats du programme 2018 :

- Mme Fatima ABDELFADEL pour un séjour à l'IC2MP du 12 novembre au 12 décembre 2018 : **1350 €**
- Mme Rebeca GRANGEIRO pour un séjour au CeRCA du 12 novembre au 7 décembre 2018 : **1700 €**
- M. Idrissa dit papis NDIAYE pour un séjour à XLIM du 1<sup>er</sup> octobre au 20 décembre 2018 : **1700 €**

**2°)SCX- Direction des relations internationales : programme Erasmus+ mobilité enseignement supérieur 2018-2019 (KA103). Mobilités intra-européennes. Convention 2018-1-FR01-KA103-046262**

L'allocation de mobilité Erasmus + est attribuée aux étudiants de l'Université de Poitiers effectuant un séjour d'études d'une durée minimale de 3 mois, dans les universités des pays du programme (Union européenne et pays tiers associés). Aux termes de la convention de subvention, le montant mensuel de cette allocation varie selon les pays de destination, classés en 3 groupes : le taux pour les pays du Groupe 1 doit être fixé entre 270€ et 370€ ; le taux pour les pays du Groupe 2 doit être compris entre 220€ et 320€ et le taux des pays du Groupe 3 compris entre 170€ et 270€. Un écart de 50€ entre les taux doit être respecté. Il est proposé d'appliquer les taux suivants au titre de l'année 2018-2019.

Groupe	Pays de destination	Taux Erasmus+
Groupe 1 Pays avec coût la vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	310€/mois de présence
Groupe 2 Pays avec coût de la vie moyen	Autriche, Belgique, Chypre, Allemagne, Grèce, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Malte, Italie	260€/mois de présence
Groupe 3 Pays avec coût de la vie faible	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Ancienne république yougoslave de Macédoine, Turquie	210€/mois de présence

L'allocation de mobilité fait l'objet de deux versements : premier versement de 70% et second versement de 30% après réception à la DRI de l'attestation de présence et du rapport du participant.

Concernant les missions d'enseignement et de formation des personnels dans le cadre d'Erasmus+ mobilité enseignement supérieur, le remboursement des frais est effectué sur la base des taux forfaitaires du programme :

Pays du Groupe 1 : 119€/jour

Pays du Groupe 2 : 106€/jour

Pays du Groupe 3 : 92€/jour

A partir du 15<sup>ème</sup> jour de mobilité , le taux journalier est fixé à 70% de ces taux forfaitaires.

**3°) SCX- Direction des relations internationales : programme Erasmus+ mobilité internationale de crédits 2017-2019 (KA107) avec les universités de Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Kazakhstan et Haïti. Année universitaire 2018-2019 Convention 2017-1-FR01-KA107-036654**

L'allocation de mobilité Erasmus + pour le programme de mobilité internationale de crédits est attribuée aux étudiants effectuant un séjour d'études d'une durée minimale de 3 mois.

Les universités concernées sont les suivantes :

Pays Partenaires	Universités
------------------	-------------

Bosnie-Herzégovine	Sarajevo- Sarajevo-Est- Mostar – Banja Luka- Zenica
Fédération de Russie	Hydrométéorologique de St Petersburg – Demidov Iaroslavl – Ouchinski Iaroslavl – Plekhanov Moscou – Lobachevsky Nijni-Novgorod
Haïti	Université d'Etat d'Haïti- Ecole supérieure Isaac Newton Port de Paix
Kazakhstan	Karaganda State Medical University – Abylai Khan Almaty – Atyrau State University- Gumilyov Eurasian National University – Sarsen Amanzholov East Kazakhstan

L'allocation se compose :

- d'un forfait pour le voyage calculé sur la distance entre l'université de Poitiers et les universités du projet (utilisation du calculateur de distance européen) ;
- d'un **montant mensuel de 850€** pour les frais de séjour des étudiants des pays Partenaire (Bosnie Herzégovine, Fédération de Russie, Haïti, Kazakhstan) en mobilité à l'université de Poitiers ;
- d'un **montant mensuel de 650€** pour les frais de séjour alloué aux étudiants de l'université de Poitiers en mobilité dans les pays partenaires.

L'allocation de mobilité pour les étudiants fait l'objet de trois versements : premier versement de 50% à l'arrivée, un second versement de 30% et un dernier versement de 20% après soumission du rapport d'évaluation de la mobilité par le participant.

**Concernant les missions d'enseignement et de formation des personnels** dans le cadre d'Erasmus+ mobilité internationale de crédits, l'allocation de mobilité se compose :

- d'un forfait pour le voyage calculé sur la distance entre l'université de Poitiers et les universités du projet (utilisation du calculateur de distance européen)
- d'un **forfait journalier de 140€** pour les frais de séjour des personnels des pays partenaires en mobilité à l'université de Poitiers (France= Pays du groupe 2). A partir du 15<sup>ème</sup> jour de mobilité, il est versé 70% de ce montant.
- d'un **forfait journalier de 160€** pour les frais de séjour des personnels de l'université de Poitiers en mobilité dans les pays partenaires. A partir du 15<sup>ème</sup> jour de mobilité, il est versé 70% de ce montant.

Barème pour la mobilité des étudiants et des personnels (frais de voyage) selon le calculateur européen de distance :

Distances de voyage	Montant
De 100 à 499 kms	180€ par participant
Entre 500 et 1999 kms	275€ par participant
Entre 2000 et 2999 kms	360€ par participant
Entre 3000 et 3999 kms	530€ par participant
Entre 4000 et 7999 kms	820€ par participant
A partir de 8000 kms	1100€ par participant

**4°) SCX- Direction des relations internationales : programme Erasmus+ mobilité internationale de crédits 2018-2020 (KA107) avec les universités d'Albanie, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Indonésie, Kazakhstan et Serbie. Année universitaire 2018-2019. Convention 2018-1-FR01-KA107-047123**

L'allocation de mobilité Erasmus + pour le programme de mobilité internationale de crédits est attribuée aux étudiants effectuant un séjour d'études d'une durée minimale de 3 mois ou un stage d'une durée minimale de 2 mois.

Pays et universités concernées :

Pays Partenaires	Universités
Albanie	Tirana- Université polytechnique de Tirana
Bosnie-Herzégovine	Sarajevo- Sarajevo-Est- Mostar – Banja Luka- Zenica

Fédération de Russie	Hydrométéorologique de St Petersburg – Demidov Iaroslavl – Ouchinski Iaroslavl – Plekhanov Moscou – Lobachevsky Nijni-Novgorod
Indonésie	Tangjunpura- Diponegoro- Gadjah Mada - Airlangga
Kazakhstan	Karaganda State Medical University – Abylai Khan Almaty – Atyrau State University- Gumilyov Eurasian National University – Sarsen Amanzholov East Kazakhstan
Serbie	Belgrade, Novi Sad, Nis

L'allocation se compose :

- d'un forfait pour le voyage calculé sur la distance entre l'université de Poitiers et les universités du projet (utilisation du calculateur de distance européen) ;
- d'un **montant mensuel de 850€** pour les frais de séjour des étudiants des pays Partenaires en mobilité à l'université de Poitiers ;
- d'un **montant mensuel de 700€** pour les frais de séjour alloué aux étudiants de l'université de Poitiers en mobilité dans les pays partenaires.

L'allocation de mobilité pour les étudiants fait l'objet de trois versements : premier versement de 50% à l'arrivée, un second versement de 30% et un dernier versement de 20% après soumission du rapport d'évaluation de la mobilité par le participant.

Concernant les missions d'enseignement et de formation des personnels dans le cadre d'Erasmus+ mobilité internationale de crédits, l'allocation de mobilité se compose :

- d'un forfait pour le voyage calculé sur la distance entre l'université de Poitiers et les universités du projet (utilisation du calculateur de distance européen)
- d'un **forfait journalier de 160€** pour les frais de séjour des personnels des pays partenaires en mobilité à l'université de Poitiers (France =Pays du Groupe 2). A partir du 15<sup>ème</sup> jour de mobilité, il est versé 70% de ce montant.
- d'un **forfait journalier de 180€** pour les frais de séjour des personnels de l'université de Poitiers en mobilité dans les pays partenaires. A partir du 15<sup>ème</sup> jour de mobilité, il est versé 70% de ce montant.

Barème pour la mobilité des étudiants et des personnels (frais de voyage) selon le calculateur européen de distance :

Distances de voyage	Montant
De 100 à 499 kms	180€ par participant
Entre 500 et 1999 kms	275€ par participant
Entre 2000 et 2999 kms	360€ par participant
Entre 3000 et 3999 kms	530€ par participant
Entre 4000 et 7999 kms	820€ par participant
A partir de 8000 kms	1500€ par participant

Fait à Poitiers, le 18 octobre 2018



Christine ROBUCHON

**Conseil d'Administration  
du 21 septembre 2018**

**Prix**

- U07 : IAE
- U30 : UFR Médecine – Pharmacie

# Conseil d'administration

5 juillet 2018

---

## REMISE DES DIPLOMES 2018

VOTE DES PRIX IAE POUR LES MEILLEURS MEMOIRES DE MASTER

Formation à distance.....	300 €
Finance .....	300 €
Management.....	300 €



UNIVERSITE DE POITIERS

*Faculté de Médecine et de Pharmacie*

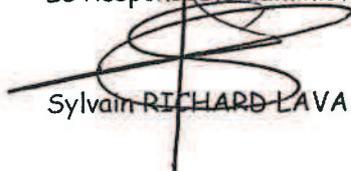


Poitiers, le 5 juillet 2018

**Extrait du Conseil d'administration  
de la faculté de médecine et de pharmacie  
du 4 juillet 2018**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le prix de mémoire de sage femme d'un montant de 200€ attribué à Chloë GENDRON ...

Po/Le Doyen,  
Le Responsable administratif



Sylvain RICHARD-LAVASTRE

**Sujet :** conseil de fac

**De :** Sylvie Guinot <sylvie.guinot@univ-poitiers.fr>

**Date :** 13/06/2018 15:02

**Pour :** dubreuil michelle <michelle.dubreuil@univ-poitiers.fr>

bonjour Michelle,

vous trouverez les prochaines MCC Maieutique en pièce jointe.

le mémoire qui se verra attribué le prix de la fac est celui de Chloé GENDRON sous la direction de Mme BILLEROT Stéphanie, sage-femme libérale. Ce mémoire s'intitule "intégration de la pratique de l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse dans l'activité professionnelle des sages-femmes libérales du secteur Poitou-Charentes".

200 €

cordialement.

--

Sylvie GUINOT  
sage-femme directrice  
05.49.44.44.41

— Pièces jointes :

MCC 2018-2019.docx

88,2 Ko



UNIVERSITE DE POITIERS

*Faculté de Médecine et de Pharmacie*

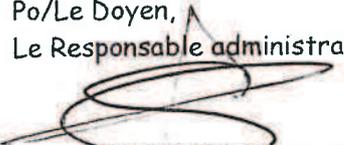


Poitiers, le 5 juillet 2018

**Extrait du Conseil d'administration  
de la faculté de médecine et de pharmacie  
du 4 juillet 2018**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le prix de thèse de pharmacie d'un montant de 300€ attribué à Hélène GUILLORIT ...

Po/Le Doyen,  
Le Responsable administratif



Sylvain RICHARD LAVASTRE

**Sujet :** Re: Conseils de faculté restreints.

**De :** sarrouilhe denis <denis.sarrouilhe@univ-poitiers.fr>

**Date :** 22/05/2018 17:03

**Pour :** Michèle Dubreuil <michele.dubreuil@univ-poitiers.fr>

**Copie à :** seguin <francois.seguin@univ-poitiers.fr>, Pascal Roblot <pascal.robilot@univ-poitiers.fr>, Sylvain Richard Lavastre <sylvain.richard.lavastre@univ-poitiers.fr>, Isabelle Duchesne <isabelle.duchesne@univ-poitiers.fr>

Bonjour,

serait-il possible svp d'ajouter à l'ordre du jour de l'un de ces conseils, la dotation du prix de thèse Pharmacie de la Faculté dont la lauréate est:

"Traiter le cancer comme une maladie infectieuse avec des antibiotiques", par Hélène GUILLOT.

Merci, bien cordialement.

Denis Sarrouilhe

----- Mail original -----

De: "Michèle Dubreuil" <michele.dubreuil@univ-poitiers.fr>

À: "r.perdrisot" <r.perdrisot@chu-poitiers.fr>, "migeot virginie" <virginie.migeot@univ-poitiers.fr>, "m paccalin chu-poitiers fr" <m.paccalin@chu-poitiers.fr>, "jph neu chu-poitiers fr" <jph.neau@chu-poitiers.fr>, "j.p.richer" <j.p.richer@chu-poitiers.fr>, "seguin" <francois.seguin@univ-poitiers.fr>, "sarrouilhe" <denis.sarrouilhe@univ-poitiers.fr>, "c silvain chu-poitiers fr" <c.silvain@chu-poitiers.fr>, "imberty" <christine.imberty@univ-poitiers.fr>, "Pascal Roblot" <pascal.robilot@univ-poitiers.fr>

Cc: "Sylvain Richard Lavastre" <sylvain.richard.lavastre@univ-poitiers.fr>

Envoyé: Mardi 22 Mai 2018 11:55:10

Objet: Conseils de faculté restreints.

Bonjour,

deux conseils de faculté restreints sont organisés, le 1er aura lieu le mardi 29/05 à 16h et le 2nd le jeudi 14/06 à 17h30 - salle du conseil.

Vous trouverez ci-joint chaque ordre du jour.

Bien cordialement

--  
Michelle DUBREUIL  
Secrétaire du Doyen  
Secrétaire du Responsable administratif  
Faculté de médecine et de pharmacie  
Bât. D1 - 6 rue de la Milétrie - TSA 51115  
86073 POITIERS cedex 9  
Tél. : 05 49 36 62 08  
[michelle.dubreuil@univ-poitiers.fr](mailto:michelle.dubreuil@univ-poitiers.fr)

--

## **Conseil d'Administration du 21 septembre 2018**

### **DON**

- U02 : UFR Sciences Economiques
- U04 : UFR SFA
- U11 : IRIAF
- U30 : UFR Médecine – Pharmacie

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'UFR Sciences Economiques  
du 5 Juillet 2018

Le Doyen informe le Conseil d'un don de 2 000 € effectué par chèque par la Caisse de Dépôts et Consignations. N'étant pas assujettie à la taxe d'apprentissage et souhaitant nous apporter un soutien financier, il s'agit pour cette institution d'une libéralité.

Ce don est accepté à l'unanimité par le Conseil.

Poitiers, le 06 juillet 2018

Pour extrait certifié conforme,

Le Doyen,

Pascal CHAUCHEFOIN .





CA du 21 septembre 2018

Le Directeur du laboratoire de Signalisation et Transports Ioniques Membranaires – STIM, demande aux membres du conseil d'administration de l'Université de Poitiers leurs accords pour attribuer un don de 500 € sous forme de 2 cartes cadeaux d'un montant unitaire de 250 € aux doctorants récompensés à l'occasion de la manifestation intitulée « journée canaux ioniques et cancers ».

Dr. Bruno CONSTANTIN  
Directeur de STIM





## IRIAF

### Proposition de Don

Le Directeur de l'IRIAF informe les membres du conseil d'administration de l'Université de Poitiers d'un don de matériels informatiques (*PC fixe Optiplex*) à Groupe scolaire rue Edmond Proust 79000 NIORT.

  
Jean-Marc BASCANS  
Directeur de l'IRIAF

27/08/2018

## FICHE DE SUIVI OU SORTIE D'INVENTAIRE

NB: Cette fiche est à transmettre à votre gestionnaire par courrier interne ou électronique.

SERVICE OU COMPOSANTE UTILISATEUR			
Code :	U11	Libellé service ou composante :	IRIAF
Complément d'information :			

CAS DE SUIVI D'INVENTAIRE			
Déménagement	<input type="checkbox"/>	Localisation ancienne (code):	
		Localisation future (code):	
Transfert	<input type="checkbox"/>	Nouvel utilisateur (Centre Financier) :	

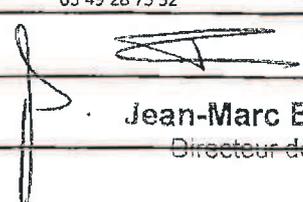
Mise au rebut	<input type="checkbox"/>	Don	<input checked="" type="checkbox"/>	Commentaires : obsolescence des postes informatiques - don École Edmond Proust à Niort
Vente	<input type="checkbox"/>	Vol (joindre la déclaration de vol)	<input type="checkbox"/>	

Les pièces justificatives nécessaires pour réaliser la sortie d'un bien sont outre l'extrait de délibération émis par le Conseil d'Administration :

- Cas de mise au rebut : Procès verbal de destruction
- Cas de vente : L'engagement écrit de l'acquéreur ou le résultat de vente de la DNID (si cession via le Service des Domaines)
- Cas de don : Convention de cession gratuite
- Cas de vol : Déclaration de vol

DESCRIPTION DES BIENS - En cas de volume important de biens, prendre contact avec le gestionnaire pour effectuer une extraction SIFAC		
Numéro de code à barres	N° de série	Description du bien
110038	1CY7S4J	dell optiplex 380 2009 ou 2010 - fiche immo 24644
110037	CBY7S4J	dell optiplex 380 2009 ou 2010 - fiche immo 24644
110032	8bY7S4J	dell optiplex 380 2009 ou 2010 - fiche immo 24644
110039	1BY7S4J	dell optiplex 380 2009 ou 2010 - fiche immo 24644
110035	BBY7S4J	dell optiplex 380 2009 ou 2010 - fiche immo 24644
110036	6BY7S4J	dell optiplex 380 2009 ou 2010 - fiche immo 24644
110034	79Y7S4J	dell optiplex 380 2009 ou 2010 - fiche immo 24644
110030	JBY7S4J	dell optiplex 380 2009 ou 2010 - fiche immo 24644

COMMENTAIRES :

Fait à :	Niort
Le :	17 07 2018
Nom :	Fontenit
Prénom :	Caroline
Téléphone :	05 49 28 75 52
Signature :	 <span style="font-family: cursive; font-size: 1.2em;">E. Fontenit</span>
Validation hiérarchique :	 <b>Jean-Marc BASCANS</b> Directeur de l'IRIAF
Validation par le Conseil d'Administration de l'Université :	



Poitiers, le 5 juillet 2018

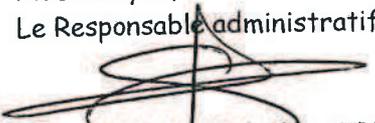
**Extrait du Conseil d'administration  
de la faculté de médecine et de pharmacie  
du 4 juillet 2018**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le don ci-dessous au profit de l'agent comptable de l'université de Poitiers ...

**ENCAISSEMENTS DONS au 04.07.2018**

Versement	Bénéficiaires	Montant
<b><u>DONS DU CORPS</u></b>		
LA BANQUE POSTALE	M. GIRARD Guy	953,03
AVIVA	M. RUSSEIL Claude	1 000,00
LA MUTUELLE GENERALE	M, NEVIN J.-Jacques	700,00
MUTAVIE	M. COUTURIER Jacques	700,66
AGIPI	Mme PORTAL Claude	795,95
AGIPI	M, PROUST Guy	984,02
M. AVRILLEAU Charles	M. AVRILLEAU Charles	1 250,00
Mme FERDINAND Isabelle	M, HEDOUX Louis	950,00
M. ou Mme ADAM Claude	M. ADAM Claude	1 500,00
<b><u>DONS DU VIVANT</u></b>		
Mme ROSELL Thyde	Mme ROSELL Thyde	1 200,00
M. GIRARD Yves	M. GIRARD Yves	600,00
Mme ROGEAU Annick	Mme ROGEAU Annick	1 200,00
M. ou Mme AMJO-BOOT André	M. AMJO-BOOT André	550,00
M. ou Mme AMJO-BOOT André	Mme AMJO-BOOT Danièle	550,00
M. ANDRE Marcel	M. ANDRE Marcel	300,00
M. ou Mme MORIN Pierre	M.MORIN Pierre	200,00
Mme FILHOL Ginette	Mme FILHOL Ginette	550,00
Mme CLISSON Christiane	Mme CLISSON Christiane	100,00
Mme CLISSON Christiane	Mme CLISSON Christiane	100,00
Mle TOURTELOT Martine	Mle TOURTELOT Martine	1 200,00
Mme GUILLERAULT Paulette	Mme GUILLERAULT Paulette	1 200,00
		<b>16 583,66</b>

Po/Le Doyen,  
Le Responsable administratif

  
Sylvain RICHARD LAVASTRE

**Conseil d'Administration  
du 21 septembre 2018**

**Autres : Redistribution excédent  
budgétaire colloque**

➤ U20 : IUT de Poitiers

## Conseil d'administration du 21 septembre 2018

### Redistribution de l'excédent budgétaire du colloque M2E 2018

Le département GTE de l'IUT de Poitiers a organisé le Colloque M2E les 17 et 18 mai 2018.

Le bilan budgétaire final de ce colloque fait apparaître un solde excédentaire de 4 573,48 €.

Ainsi, nous demandons aux membres du conseil d'administration leur accord pour redistribuer ce solde aux différents IUT représentés à ce colloque, au prorata du nombre de personnes inscrites :

ETABLISSEMENT	Montant
IUT DE VILLE D'AVRAY – DEPT. GTE	310,94 €
UNIVERSITE AIX MARSEILLE / IUT D'AIX MARSEILLE – DEPT. GTE	259,12 €
UNIVERSITE BRETAGNE SUD / IUT DE LORIENT – DEPT. GTE	103,65 €
UNIVERSITE CAEN NORMANDIE / IUT CHERBOURG MANCHE – DEPT. GTE	285,03 €
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 / IUT LYON 1 – DEPT. GTE	310,94 €
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE / IUT ALLIER – DEPT. GTE	310,94 €
UNIVERSITE DE LORRAINE / IUT GENRI POINCARÉ – DEPT. GTE	259,12 €
UNIVERSITE DE MARNE LA VALLEE / IUT MARNE LA VALLEE – DEPT. GTE	453,46 €
UNIVERSITE DE NANTES / IUT DE NANTES – DEPT. GTE	310,94 €
UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR / IUT PA – DEPT. GTE	466,44 €
UNIVERSITE DE ROUEN / IUT DE ROUEN – DEPT. GTE	207,30 €
UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE / IUT D'EVRY VAL D'ESSONNE – DEPT. GTE	362,77 €
UNIVERSITE D'ORLEANS / IUT D'ORLEANS – DEPT. GTE	310,94 €
UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D'OPALE / IUT – DEPT. GTE	259,12 €
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES / IUT1 – DEPT. GTE	362,77 €

Fait à Poitiers le 4 septembre 2018

Le Directeur de l'IUT de Poitiers

Le Directeur de l'IUT  
L. MILLAND



**Conseil d'Administration  
du 21 septembre 2018**

**Tarifs Dérogation hébergement  
colloques et/ou formation**

- U01 : UFR Droit
- U05 : UFR Lettres et Langues

# UNIVERSITE DE POITIERS

## DEMANDE DE DEROGATION AUX MODALITES EN VIGUEUR POUR L'HEBERGEMENT A L'OCCASION D'UN COLLOQUE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU vendredi 21 septembre 2018

INTITULE DU COLLOQUE :	Université d'été 2018- "DONNEES ET CHIFFRES DES FINANCES PUBLIQUES"
DATES DU COLLOQUE :	du 27 au 29 juin 2018
UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	DROIT ET SCIENCES SOCIALES
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	IDP

### Demande de dérogation aux modalités en vigueur pour l'hébergement

Motif de non-réservation auprès de l'hôtel titulaire de du marché :	hébergement de groupe pour étudiants (25 étudiants pendant 2 jours soit 50 nuitées)
Hôtel auprès duquel est faite la réservation :	CROUS DE POITIERS
Nombre de personnes hébergées :	25
Nombre de nuitées :	50
Coût d'une nuitée (nuit + petit-déjeuner) :	25,50 €
Coût total :	1 275,00 €

# UNIVERSITE DE POITIERS

## DEMANDE DE DEROGATION AUX MODALITES EN VIGUEUR POUR L'HEBERGEMENT A L'OCCASION D'UN COLLOQUE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU vendredi 21 septembre 2018

INTITULE DU COLLOQUE :	Université d'été 2018- l'ORDRE PUBLIC
DATES DU COLLOQUE :	du 1 au 7 juillet 2018
UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	DROIT ET SCIENCES SOCIALES
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	TOUS LABOS DE DROIT

### Demande de dérogation aux modalités en vigueur pour l'hébergement

Motif de non-réservation auprès de l'hôtel titulaire de du marché :	hébergement de groupe pour étudiants (30 étudiants pendant 1 semaine)
Hôtel auprès duquel est faite la réservation :	CROUS DE POITIERS
Nombre de personnes hébergées :	30
Nombre de nuitées :	
Coût d'une semaine (nuit + petit-déjeuner) :	76,50 €
Coût total :	2 295,00 €

# UNIVERSITE DE POITIERS

## DEMANDE DE DEROGATION AUX MODALITES EN VIGUEUR POUR L'HEBERGEMENT A L'OCCASION D'UN COLLOQUE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU vendredi 21 septembre 2018

INTITULE DU COLLOQUE :	Université d'été 2018- l'ORDRE PUBLIC
DATES DU COLLOQUE :	du 1 au 7 juillet 2018
UFR SUPPORT DU COLLOQUE :	DROIT ET SCIENCES SOCIALES
LABORATOIRE SUPPORT DU COLLOQUE :	tous labos

### Demande de dérogation aux modalités en vigueur pour l'hébergement

Motif de non-réservation auprès de l'hôtel titulaire de du marché :	location d'un appartement pour extérieur qui reste 3 semaines à Poitiers et dont 1 seule semaine est pris en charge au titre du colloque
Hôtel auprès duquel est faite la réservation :	SCI GRIMAUX (bien être immobilier)
Nombre de personnes hébergées :	1
Nombre de nuitées :	7
Coût d'une semaine (nuit + petit-déjeuner) :	200,00 €
Coût total :	200,00 €

**UNIVERSITE DE POITIERS**  
**DEMANDE DE DEROGATION D'HEBERGEMENT**  
**A L'OCCASION**  
**du Campus européen d'été études slaves (C3ES) 2018**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21/09/2018**

INTITULE De la Formation :	Campus européen d'été études slaves (C3ES) 2018
DATES De la formation :	du 16 au 30 juin 2018
UFR SUPPORT De la formation :	Lettres et Langues
LABORATOIRE SUPPORT:	

**Demande de dérogation aux modalités  
en vigueur pour l'hébergement**

Motif de non-réservation auprès de l'hôtel titulaire de du marché :	Nombre trop important de chambres et de nuitées pour un hôtel, éloignement du campus, type d'hébergement en hôtel inapproprié aux besoins, tarifs inappropriés
Hôtel auprès duquel est faite la réservation :	CROUS Poitou-Charentes
Nombre de personnes hébergées :	185
Nombre de nuitées :	15
Coût d'une nuitée (nuit + <del>diner</del> + <del>petit déjeuner</del> ) :	10,10 €
Coût total :	28 027,50 €

## **Conseil d'Administration du 21 septembre 2018**

### **Tarifs**

- U03 : IPAG
- U06 : UFR SHA
- U30 : UFR Médecine – Pharmacie
- U65 : Service Communication

TARIFS DES ACTIVITES ANNEXES

Tarifs ajoutés

Tarifs à présenter au CA du 21 septembre 2018

UFR	Adopté au CA du	Addi/Supp/Modif A / S / M *	Type d'activité	Nature	Détail	UB Mères		ACTIVITES TAXABLES			Observations et Dérégations
						Prestations Internes	Hors Prestations Internes	H.T. (Montant Titré)	Taux de TVA	TTC (Montant Vendu)	
U03		A	FORMATION	Formations à distance	option papier des cours du CNED		99,00				Tarif CNED
U06		A	PRESTATIONS	Caution eco-gobelets avec logo de l'UFR SHA	A l'occasion de la fête de rentrée de l'UFR			0,83	20,00%	1,00	
U30		A	LOCATION	Forfait location locaux UFR Médecine/Pharmacie	Forfait location des locaux de l'UFR pour les organisations événementielles du vendredi soir et samedi matin, midi et soir	450,00	450,00	375,00	20,00%	450,00	
U65 - Com		A	MAGASIN	Bloc bureau	format A5 - 40 feuillet recyclés	1,50	1,50	1,67	20,00%	2,00	
U65 - Com		A	MAGASIN	Conférencier A5	en croûte de cuir avec bloc notes et stylos USB	27,00	27,00	29,17	20,00%	35,00	
U65 - Com		A	MAGASIN	Etiquette à bagages		1,60	1,60	1,67	20,00%	2,00	
U65 - Com		A	MAGASIN	Porte-clés	3D chromé brillant	5,00	5,00	5,00	20,00%	6,00	
U65 - Com		A	MAGASIN	Porte-clés dans sa boîte	boîte termoformée	8,00	8,00	8,33	20,00%	10,00	
U65 - Com		A	MAGASIN	Presse-papier en verre dans son écrin	100 x 80 x 20 mm	12,00	12,00	12,50	20,00%	15,00	
U65 - Com		A	MAGASIN	Tasse en verre	logo gravée	4,00	4,00	4,17	20,00%	5,00	
U65 - Com		A	MAGASIN	Gobelet recyclable	33 cl	1,00	1,00	1,25	20,00%	1,50	
U65 - Com		A	MAGASIN	Tote bag	Ecrû - recyclé et biodégradable	2,30	2,30	2,50	20,00%	3,00	
U65 - Com		A	MAGASIN	Sweat		19,00		19,17	20,00%	23,00	
U65 - Com		A	MAGASIN	Polo		10,00		10,00	20,00%	12,00	
U65 - Com		A	MAGASIN	Tee-shirt		4,00	4,00	4,17	20,00%	5,00	

\* Tarifs établis par rapport au cahier des pièces annexes de l'exercice en cours